



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014 TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	1031
2. ORDRE DU JOUR.....	1031
2.1 2014 12 213 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 ^{er} décembre 2014.	1031
3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT).....	1033
3.1 2014 12 214 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2014.....	1033
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....	1033
4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.....	1033
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1033
5.1 Présences et période de questions.....	1033
6. RAPPORTS.....	1033
6.1 Rapport du maire.....	1033
6.2 Rapport des comités.....	1033
7. ADMINISTRATION.....	1034
7.1 2014 12 215 Demande de l'école concernant la subvention de 1 500 \$.....	1034
7.2 2014 12 216 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2015.....	1034
7.3 2014 12 217 Mise à jour de l'assurance des bâtiments municipaux.....	1034
7.4 2014 12 218 Offre de service - gestion des documents et archives 2015.....	1035
7.5 2014 12 219 Service Internet 2015 - Adhésion annuelle à Québec Municipal.....	1035
7.6 2014 12 220 Renouvellement du contrat d'entretien PG et de soutien des applications « CESA ».....	1035
7.7 2014 12 221 Achat des logiciels municipaux de PG Solutions.....	1036
7.8 2014 12 222 Les services de transport offerts par Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc.	1036
7.9 2014 12 223 Équilibrage du rôle triennal 2016-2017-2018.....	1037
7.10 2014 12 224 Inscription à la formation - droits acquis.....	1037
8. URBANISME.....	1037
8.1 2014 12 225 Avis de motion concernant le plan d'urbanisme 353-14.....	1037
8.2 2014 12 226 Projet de règlement sur le Plan d'urbanisme no 353-14.....	1037
8.3 2014 12 227 Avis de motion concernant le règlement de zonage 354-14.....	1038

8.4	2014 12 228	Projet de règlement de zonage no 354-14	1038
8.5	2014 12 229	Avis de motion relatif au règlement de construction no 355-14	1039
8.6	2014 12 230	Projet de règlement de construction no 355-14	1039
8.7	2014 12 231	Avis de motion relatif au règlement de lotissement no 356-14	1039
8.8	2014 12 232	Projet de règlement de lotissement no 356-14	1039
8.9	2014 12 233	Avis de motion relatif au règlement de permis et certificats no 357-14	1040
8.10	2014 12 234	Règlement sur les permis et Certificats no 357-14	1040
8.11	2014 12 235	Avis de motion relatif au règlement de dérogation mineure no 358-14	1041
8.12	2014 12 236	Règlement sur les dérogations mineures no 358-14	1041
9.	VOIRIE MUNICIPALE		1041
9.1	Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de novembre 2014 1041		
10.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU		1041
10.1	2014 12 237	Travaux de réfection des infrastructures souterraines, chemin Tremblay et servitude entre les chemins Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9, décompte progressif # 2 (final) et réception définitive.	1041
11.	SÉCURITÉ		1042
12.	LOISIRS ET CULTURE		1042
12.1	2014 12 238	Appui aux activités intergénérationnelles SAE 2015	1042
12.2	2014 12 239	Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie	1042
12.3	2014 12 240	Programme d'emplois d'été Canada 2015	1043
13.	CORRESPONDANCE		1043
13.1	2014 12 241	Adoption de la correspondance	1043
14.	TRÉSORERIE		1043
14.1	2014 12 242	Adoption des comptes à payer au 1 ^{er} décembre 2014	1043
14.2	Conciliation bancaire au 31 octobre 2014		1043
14.3	Liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2014		1043
14.4	Délégation au 30 novembre 2014		1043
14.5	Liste des déboursés au 30 novembre 2014		1043
14.6	2014 12 243	Avis de motion d'un règlement concernant la taxation et la tarification de la municipalité pour l'exercice financier 2015	1044



15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1044
15.1 Chemin Dubois, dégel 1^{er} décembre 2014.....	1044
15.2 Divers.....	1044
16. 2014 12 244 Levée de l'assemblée.....	1044

Le conseil municipal a procédé à la remise des bourses-reconnaissance aux finissants du secondaire. La municipalité en collaboration avec la Caisse Populaire des Verts-Sommets de l'Estrie et le député monsieur Guy Hardy a remis un chèque de 200 \$ à cinq finissants : mesdames : Coraly Lafontaine, Amélie Lanctôt, Magalie Raymond et messieurs : Jasmin Guay et Benjamin Hébert.

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 1^{er} décembre 2014, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau

Monsieur Yvon Desrosiers

Monsieur Jacques Ménard

Monsieur Ronald Bergeron

Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

- 1. Ouverture**
- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 2014 12 213 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014.**
 - 1. Ouverture**
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Mot de bienvenue du maire
 - 1.3 Présence des membres du conseil
 - 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014
 - 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014
 - 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire
 - 5. Visite et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
 - 6. Rapports**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport des comités
 - 7. Administration**
 - 7.1 Demande de l'école concernant la subvention de 1 500 \$
 - 7.2 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2015
 - 7.3 Mise à jour de l'assurance des bâtiments municipaux
 - 7.4 Offre de service – gestion des documents et archives 2015
 - 7.5 Service Internet 2015 – Adhésion annuelle à Québec Municipal
 - 7.6 Renouvellement du contrat d'entretien PG Solutions Inc. et de

- soutien des applications «CESA»
- 7.7 Achat des logiciels municipaux de PG Solutions
- 7.8 Les services de transport offerts par Acti-Bus de la région de Coaticook inc.
- 7.9 Équilibrage du rôle triennal 2016-2017
- 7.10 Inscription à la formation – droits acquis

8. Urbanisme

- 8.1 Avis de motion concernant le plan d'urbanisme 353-14
- 8.2 Adoption d'un projet de règlement du plan d'urbanisme 353-14
- 8.3 Avis de motion concernant le règlement de zonage 354-14
- 8.4 Adoption d'un projet de règlement de zonage 354-14
- 8.5 Avis de motion concernant le règlement de construction 355-14
- 8.6 Adoption d'un projet de règlement 355-14 de construction
- 8.7 Avis de motion concernant le règlement 356-14 de lotissement
- 8.8 Adoption d'un projet de règlement 356-14 de lotissement
- 8.9 Avis de motion concernant le règlement 357-14 de permis et certificat
- 8.10 Adoption d'un projet de règlement 357-14 de permis et certificats
- 8.11 Avis de motion concernant le règlement 358-14 des dérogations mineures
- 8.12 Adoption d'un projet de règlement 358-14 des dérogations mineures

9. Voirie

- 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois de novembre (Dépôt)

10. Environnement et hygiène du milieu

- 10.1 Travaux de réfection des infrastructures souterraines, chemin Tremblay et servitude entre les chemins Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9, décompte progressif # 2 (final) et réception définitive.

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

- 12.1 Appui aux activités intergénérationnelles SAE 2015
- 12.2 Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie
- 12.3 Demande d'aide financière emploi d'été 2015

13. Correspondance

Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Adoption des comptes à payer au 1^{er} décembre 2014
- 14.2 Conciliation bancaire au 31 octobre 2014
- 14.3 Liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2014
- 14.4 Délégation au 30 novembre 2014
- 14.5 Liste des déboursés au 30 novembre 2014
- 14.6 Avis de motion concernant le règlement de taxation 359-15

15. Divers

- 15.1 Chemin Dubois, dégel 1er décembre 2014

16. Varia et période de questions

17. Levée de la séance et heure

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE :

POUR : 6

CONTRE : 0

ADOPTÉE



3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 2014 12 214 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard;

APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Le suivi de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 est fait séance tenante.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Sont présentes pour une présentation: Mesdames : Marick Tessier et Fabienne Côté de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook présentent le projet de l'Association concernant l'accessibilité des personnes handicapées dans les édifices publics de la MRC de Coaticook, ensuite elles quittent l'assemblée.

Est présent : Monsieur Laurent Ladouceur, s'informe concernant le balayage du chemin Léon-Gérin et demande de l'informer lors des travaux sur le réseau d'aqueduc.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

Monsieur le maire était présent à la dernière réunion du conseil de la MRC de Coaticook. Il fait un compte rendu de cette rencontre. Il fait également des comptes rendus concernant cinq réunions au courant du mois de novembre.

6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau mentionne sa présence à trois rencontres au mois de novembre. Elle dépose au conseil le certificat pour le Centre Communautaire concernant le projet I.S.O. famille, rencontre d'information avec le représentant de la Mutuelle des Municipalité du Québec et la réunion de travail du 24 novembre 2014.

Monsieur le conseiller Jacques Ménard mentionne sa présence aux réunions suivantes durant le mois de novembre : régie des incendies, 2 rencontres sur le budget 2015, règlements d'urbanisme, rencontre d'information avec le représentant de la Mutuelle des Municipalité du Québec, Carrefour Loisir de la MRC de Coaticook et la séance de travail du 24 novembre 2014.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault dépose une liste concernant sa présence aux réunions suivantes au mois de novembre : table de concertation culturel de la MRC de Coaticook, rencontre d'information avec le représentant de la Mutuelle des Municipalité du Québec, le Cercle de Fermières pour le projet SAE 2015, Comité MADA, 2 rencontres sur le budget 2015, règlements d'urbanisme, Gala ISO famille, le souper des fêtes de la MRC de Coaticook et la séance de travail du 24 novembre 2014.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers mentionne sa présence aux réunions suivantes au mois de novembre : règlements d'urbanisme, 2 rencontres sur le budget 2015, rencontre d'information avec le représentant de la Mutuelle des Municipalité du Québec et la séance de travail du 24 novembre 2014.



Monsieur le conseiller Ronald Bergeron mentionne sa présence aux réunions suivantes au mois de novembre : régie des déchets et séance de travail le 24 novembre 2014

Monsieur le conseiller Gary Caldwell mentionne sa présence aux réunions suivantes au mois de novembre : règlements d'urbanisme, 2 rencontres sur le budget 2015, rencontre d'information avec le représentant de la Mutuelle des Municipalité du Québec et la séance de travail du 24 novembre 2014.

7. Administration

7.1 2014 12 215 Demande de l'école concernant la subvention de 1 500 \$

CONSIDÉRANT la demande d'une subvention de 1 500 \$ concernant l'achat de nouveaux livres à la bibliothèque de l'école de Sainte-Edwidge;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE remettre la somme de 1500 \$ à l'école de Sainte-Edwidge concernant l'achat de nouveaux livres à la bibliothèque.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement de 1 500 \$ à l'École de Sainte-Edwidge.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

7.2 2014 12 216 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2015

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal **pour l'année 2015**, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débiteront à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville :

Lundi 12 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 2 février	Lundi 3 août
Lundi 2 mars	Mardi 8 septembre
Mardi 7 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1 juin	Lundi 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal du Québec.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.3 2014 12 217 Mise à jour de l'assurance des bâtiments municipaux

ATTENDU que le conseil a fait une révision des valeurs des bâtiments municipaux assurés à ce jour;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des ajustements à l'Hôtel de ville, au Centre communautaire, au réservoir d'eau potable, d'augmenter la responsabilité complémentaire et au civile le refoulement égout;



IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'assurer adéquatement l'Hôtel de ville, le Centre communautaire, le réservoir d'eau potable, d'augmenter la responsabilité complémentaire et au civile le refoulement égout suivant le tableau annexé ayant une augmentation de 1 932 \$;

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution, accompagnée du paiement à monsieur Marc-André Gagnon, de Conway Jacques Courtiers d'Assurances Inc.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 421, 02 70120 421, 02 41300 421.

7.4 2014 12 218 Offre de service – gestion des documents et archives 2015

CONSIDÉRANT que la firme HB Archivistes offre des services clés en main de gestion des archives papiers et numériques ;

CONSIDÉRANT que nous employons déjà cette firme depuis quelques années pour nous supporter dans la gestion de nos documents ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler l'entente de service pour l'année 2015 qui comprend les honoraires suivants :

Forfait hebdomadaire (4 jours) 961,89 \$ ou 55,00 \$ de l'heure, plus les taxes applicables;

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à monsieur Michel Hamel, de la firme HB archivistes, s.e.n.c.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 335.

7.5 2014 12 219 Service Internet 2015 – Adhésion annuelle à Québec Municipal

CONSIDÉRANT que Québec Municipal offre un service internet dans le domaine municipal ;

CONSIDÉRANT que nous employons déjà ce service depuis plusieurs années pour nous informer dans ce domaine ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ne renouvelle pas l'entente l'Adhésion annuelle à Québec Municipal pour 2015 ;

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à Québec Municipal.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.6 2014 12 220 Renouvellement du contrat d'entretien PG et de soutien des applications « CESA »

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



QUE soit renouvelé le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 au coût de 4 170 \$ avant taxes.

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à PG Solutions Inc.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 414.

7.7 2014 12 221 Achat des logiciels municipaux de PG Solutions

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat des logiciels municipaux tels que présentés dans l'offre de service au montant de 2 450 \$ avant les taxes et 450 \$ pour l'entretien et soutien annuel, payable en 2015;

D'autoriser la direction générale à signer l'offre et de transmettre copie de la résolution à PG Solutions Inc.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31000 726

7.8 2014 12 222 Les services de transport offerts par Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

La municipalité de **DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON** s'engage à verser (engagement moral) à Acti-Bus de la région de Coaticook Inc, au cours de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, un montant de **1 579,00\$** à titre de contribution municipale, tel que le prévoit le décret concernant le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les revenus prévus à titre de contribution du milieu ;

CONSIDÉRANT les propos tenus par les responsables régionaux du Ministère des Transports du Québec, lors de l'assemblée qui regroupait tous les élus municipaux de la MRC de Coaticook, le 30 avril 2003, à l'effet que tous les revenus de contrats de transport local soient dorénavant considérés comme des contributions du milieu, en autant qu'ils transitent par la municipalité mandataire;

CONSIDÉRANT la situation financière d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc.;

Il est convenu qu'Acti-Bus de la région de Coaticook inc. s'engage à remettre (engagement moral) à la municipalité de **DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON**, au moment de la facturation, une ristourne sur sa contribution municipale au montant de **762,00\$**, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le montant réel que la municipalité de **DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON** s'engage à verser à Acti-Bus de la région de Coaticook, pour l'année 2014, se chiffrera à **817,00\$** et sera payable sur réception de la facture.

La présente entente sera signée par le Maire de la municipalité ainsi que par le Président de Acti-Bus de la région de Coaticook Inc.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE



Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 37000 448.

7.9 2014 12 223 Équilibrage du rôle triennal 2016-2017-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU majoritairement des conseillers présents :

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton maintient son rôle d'évaluation triennale pour le prochain rôle de trois ans de 2016 – 2017 – 2018 et ne procédera pas à son équilibrage pour cette période ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à faire parvenir la présente résolution à monsieur Dominick Faucher, directeur général de la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 1 ADOPTÉE

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault demande d'inscrire sa dissidence.

7.10 2014 12 224 Inscription à la formation – droits acquis

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la participation de 6 membres du conseil à participer à la formation «**Les droits acquis**» qui aura lieu le 22 janvier 2015 au coût de 85 \$ plus les taxes applicables par personne.

QUE le conseil autorise le directeur général à faire l'inscription et le paiement à la Fédération des municipalités.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

8. Urbanisme

8.1 2014 12 225 Avis de motion concernant le plan d'urbanisme 353-14

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption du règlement sur le plan d'urbanisme n° 353-14.

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel plan d'urbanisme de la Municipalité. Il contient une description de la Municipalité, un bilan de la problématique d'aménagement de son territoire, les grandes orientations et objectifs d'aménagement, les grandes affectations du sol et les densités de son occupation, la problématique en matière de transport ainsi que des zones à rénover, restaurer ou à protéger.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

8.2 2014 12 226 Projet de règlement sur le Plan d'urbanisme no 353-14

ATTENDU que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de remplacer l'actuel plan d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil peut remplacer l'actuel plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton décrète ce qui suit :

QUE le règlement 353-14 a pour objet de remplacer l'actuel plan d'urbanisme règlement 214 par le présent règlement.

QUE le règlement 353-14, contient une description de la Municipalité, un bilan de la problématique d'aménagement de son territoire, les grandes orientations et objectifs d'aménagement, les grandes affectations du sol et les densités de son occupation, la problématique en matière de transport ainsi que des zones à rénover, restaurer ou à protéger.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

8.3 2014 12 227 Avis de motion concernant le règlement de zonage 354-14

Madame la conseillère Émilie Groleau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 354-14 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de zonage de la Municipalité, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, celles relatives aux droits acquis et celles applicables à toutes ou à certaines zones (notamment et non limitativement concernant les bâtiments principaux et accessoires, les cours, l'affichage, les zones inondables, le milieu riverain et le littoral, l'abattage et la plantation d'arbres, l'implantation à proximité de certaines activités contraignantes, les éoliennes). Il prévoit une classification des usages, la division du territoire en zones ainsi que les usages permis et les normes d'implantation applicables dans ces zones.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

8.4 2014 12 228 Projet de règlement de zonage no 354-14

ATTENDU que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de remplacer l'actuel règlement de zonage de la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil peut remplacer l'actuel règlement de zonage;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton décrète ce qui suit :

QUE le règlement 354-14 a pour objet de remplacer l'actuel règlement de zonage règlement 210 par le présent règlement.

QUE le règlement 354-14, prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, celles relatives aux droits acquis et celles applicables à toutes ou à certaines zones (notamment et non limitativement concernant les bâtiments principaux et accessoires, les cours, l'affichage, les zones inondables, le milieu riverain et le littoral, l'abattage et la plantation d'arbres, l'implantation à proximité de certaines activités contraignantes, les éoliennes). Il prévoit une classification des usages, la division du territoire en zones ainsi que les usages permis et les normes d'implantation applicables dans ces zones.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE



8.5 2014 12 229 Avis de motion relatif au règlement de construction no 355-14

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement 355-14 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de construction de la Municipalité, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, dont le fait que les dispositions du *Code national du bâtiment* en font partie intégrante. Ce règlement prévoit de plus des normes diverses concernant notamment la construction et la démolition des bâtiments, ainsi que des dispositions relatives à la construction de rues et des entrées.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

8.6 2014 12 230 Projet de règlement de construction no 355-14

ATTENDU que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de remplacer l'actuel règlement de construction de la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil peut remplacer l'actuel règlement de construction;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton décrète ce qui suit :

QUE le règlement 355-14 a pour objet de remplacer l'actuel règlement de construction 212 par le présent règlement.

QUE le règlement 355-14, prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, dont le fait que les dispositions du *Code national du bâtiment* en font partie intégrante. Ce règlement prévoit de plus des normes diverses concernant notamment la construction et la démolition des bâtiments, ainsi que des dispositions relatives à la construction de rues et des entrées.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

8.7 2014 12 231 Avis de motion relatif au règlement de lotissement no 356-14

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement de lotissement 356-14 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement de lotissement de la Municipalité, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Il prévoit les conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et diverses normes de lotissement.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

8.8 2014 12 232 Projet de règlement de lotissement no 356-14

ATTENDU que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de remplacer l'actuel règlement de lotissement de la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le



conseil peut remplacer l'actuel règlement de lotissement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton décrète ce qui suit :

QUE le règlement 356-14 a pour objet de remplacer l'actuel règlement de lotissement 211 par le présent règlement.

QUE le règlement 356-14, prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Il prévoit les conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et diverses normes de lotissement.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

8.9 2014 12 233 Avis de motion relatif au règlement de permis et certificats no 357-14

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de remplacer l'actuel règlement sur les permis et certificats de la Municipalité.

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement sur les permis et certificats de la Municipalité. Ce règlement prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Il prévoit des normes et tarifs concernant l'émission des permis de lotissement, des permis de construction, des permis d'installation septique ainsi que des certificats d'autorisation pour fins diverses.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

8.10 2014 12 234 Règlement sur les permis et Certificats no 357-14

ATTENDU que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de remplacer l'actuel règlement sur les permis et certificats de la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil peut remplacer l'actuel règlement sur les permis et certificats de la Municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton décrète ce qui suit :

QUE le règlement 357-14 a pour objet de remplacer l'actuel règlement sur les permis et certificats 213 par le présent règlement.

QUE le règlement 357-14, prévoit des normes et tarifs concernant l'émission des permis de lotissement, des permis de construction, des permis d'installation septique ainsi que des certificats d'autorisation pour fins diverses.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE



8.11 2014 12 235 Avis de motion relatif au règlement de dérogation mineure no 358-14

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption relatif aux dérogations mineure no 358-14;

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel règlement sur les dérogations mineures. Il prévoit les cas admissibles, la procédure applicable et les critères de décision des demandes de dérogation mineure.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

8.12 2014 12 236 Règlement sur les dérogations mineures no 358-14

ATTENDU que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de remplacer l'actuel règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil peut remplacer l'actuel règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton décrète ce qui suit :

QUE le règlement 358-14 a pour objet de remplacer l'actuel règlement sur les dérogations mineures 288-2008 par le présent règlement.

QUE le règlement 358-14, prévoit les cas admissibles, la procédure applicable et les critères de décision des demandes de dérogation mineure.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9. Voirie municipale

9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de novembre 2014

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 26 octobre 2014 au 22 novembre 2014. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

10. Environnement et hygiène du milieu

10.1 2014 12 237 Travaux de réfection des infrastructures souterraines, chemin Tremblay et servitude entre les chemins Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9, décompte progressif # 2 (final) et réception définitive

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la réception du décompte progressif # 2 des ouvrages mentionné en titre sont conformes et respectent les plans, devis et des différents avenants au contrat;

QUE cette réception finale ne relève en aucune façon l'entrepreneur général de ses responsabilités contractuelles;



QUE le conseil municipal accepte de payer le solde de 10 325.68 \$ avant les taxes à Grondin Excavation Inc.;

D'autoriser la direction générale à faire le paiement et de le transmettre à Grondin Excavation Inc.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31051 722 et 55 13600 000..

11. Sécurité

Rien à signaler.

12. Loisirs et Culture

12.1 2014 12 238 Appui aux activités intergénérationnelles SAE 2015

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton appuie le projet d'Activités intergénérationnelles SAE 2015;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton offre un appui financier de 211 \$ à la réalisation de ce projet.

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à madame Sonia Doiron, responsable du dossier à la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70151 447.

12.2 2014 12 239 Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie

ATTENDU que le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton fait suite à la résolution 2014 09 151 adoptée le 2 septembre 2014;

ATTENDU que la demande financière porte sur la rénovation du Centre communautaire afin de rénover et d'améliorer le rez-de-chaussée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton dépose une demande de financement de 78 850 \$ à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour les rénovations du Centre communautaire ;

QUE le conseil municipal appui sa demande par les documents explicatifs de notre projet de rénovation que vous trouverez en annexe ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à faire parvenir la présente résolution ainsi que les documents explicatifs de notre projet de rénovation aux dirigeants de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE



des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 167 647.37\$ au 1^{er} décembre 2014.

14.6 2014 12 243 Avis de motion d'un règlement concernant la taxation et la tarification de la municipalité pour l'exercice financier 2015

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers que le règlement concernant la taxation foncière et la tarification des services pour l'année 2014 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil à séance tenante et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

15. Varia et période de questions

15.1 Chemin Dubois, dégel 1^{er} décembre 2014

Les membres du conseil discutent de la circulation des derniers jours. Suite au dégel, le chemin Dubois a été endommagé lourdement par les camions transportant du bois. Une discussion est faite afin de vérifier la responsabilité des transporteurs de poids lourd. Le règlement concernant la circulation sera vérifié avant d'entreprendre d'autres procédures.

15.2 Divers

Les membres du conseil informe que les citoyens qui désirent acheter les ponceaux usagés de la municipalité peuvent le faire. Par contre, un montant de 25 \$ pour les ponceaux de 36 pouces de diamètre et plus leur sera facturé pour chaque ponceau de 3 pieds de longueur.

Les membres du conseil acceptent l'achat d'une souris et d'un clavier sans fil pour la salle du conseil pour un montant de ± 100\$ plus taxes.

16. 2014 12 244 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit levée, il est 22 h 25.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	Réjean Fautoux Directeur général et secrétaire-trésorier
--	--